



Section Guadeloupe

Mail: snpes971pj@gmail.com

Pointe-à-Pitre le 13 Mars 2025

TOUTES ET TOUS MOBILISONS-NOUS LE 25 MARS POUR LA JEUNESSE EN DIFFICULTE

Le 25 mars, le Sénat va examiner et amender le projet de loi ATTAL, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 février.

Cette proposition de loi ATTAL visant à rapprocher toujours plus la justice des enfants de celle des adultes se traduira en réalité par un durcissement de la répression à l'encontre des mineur.es en difficulté et détruira le principe fondamental de l'éducation prévalant sur la répression.

La justice des enfants a besoin de moyens et de professionnel.les pour mener à bien ses missions. Ils.elles ne cessent de le réclamer.

Cette loi ne répondra pas à la prétendue augmentation de la délinquance juvénile sur notre territoire, quoi qu'en pourraut croire l'opinion publique ! Elle va renforcer un système punitif au lieu d'offrir une chance de réinsertion aux jeunes.

Nous rappelons que sur notre territoire la réalité de la jeunesse en grande difficulté c'est :

- ❖ **Un chômage de masse des jeunes, dont 60% ont moins de 25ans**
- ❖ **Un taux d'illettrisme et d'échec scolaire les plus élevés de France**
- ❖ **Un taux de jeunes de 15-29 ans, NEET (sans emploi, sans formation, sans étude), très élevé (27%)**
- ❖ **Une insuffisance des dispositifs de formation permettant une insertion durable dans l'emploi**
- ❖ **Un délai d'attente interminable pour une prise en charge en Santé mentale**
- ❖ **L'incarcération des jeunes sous mains de justice faute de solutions de placement dans les structures adaptées**
- ❖ **Un territoire qui est une plaque tournante aux trafics de stupéfiants et dont les jeunes sont des proies**

Ne nous trompons pas, derrière cette proposition de loi se cache une l'idéologie libérale et autoritaire à la fois. En effet, le souhait est de supprimer un-service-public d'éducation émancipatrice en faveur de la jeunesse la plus en difficulté, tout en maintenant un système répressif, protecteur des plus aisé.es et du système capitaliste. Ainsi, les populations fragiles et déjà précaires sont sommées d'accepter leur sort et de ne pas troubler l'ordre établi, sous peine d'être sévèrement sanctionnées.

Nous réaffirmons que les déviances sociales grandissantes dans notre territoire sont avant tout liées à la situation de pauvreté, d'exclusion et de misère de la population. 34% de la population vit sous le seuil de pauvreté (source INSEE).

C'est collectivement que nous parviendrons à défendre un service public d'éducation progressiste et émancipateur pour cette jeunesse !

Refusons d'être des témoins impuissant.es de cette politique répressive vis-à-vis de la jeunesse en difficulté

Réclamons des moyens pour la PJJ Guadeloupe afin qu'elle assure sa mission d'accompagnement et d'insertion de la jeunesse en difficulté

Défendons l'émancipation de notre jeunesse la plus vulnérable

Le 12 février a été une journée de protestation contre le projet de loi ATTAL. Le combat continue !

Mobilisons-nous ! Toutes et tous en grève le 25 mars !